

Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mai 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 mai 2016, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Comme suite à la lettre de S. E. M. Liu datée du 27 avril 2015, j'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé de dépêcher une mission dans la Corne de l'Afrique du 17 au 22 mai 2016. Les membres du Conseil ont approuvé le mandat de la mission (voir annexe).

Je dirigerai la mission. La partie consacrée à la Somalie sera codirigée par S. E. M. Matthew Rycroft (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

À l'issue de consultations avec les membres, il a été convenu que la composition de la mission sera la suivante :

S. E. M. Julio Helder Moura Lucas (Angola)

S. E. M. Liu Jieyi (Chine)

S. E. M. Amr Abdellatif Aboulatta (Égypte)

M. Alexis Lamek (France)

S. E. M. Yoshifumi Okamura (Japon)

Mme Siti Hajjar Adnin (Malaisie)

S. E. M. Gerard van Bohemen (Nouvelle-Zélande)

M. Vladimir K. Safronkov (Fédération de Russie)

S. E. M. Fodé Seck (Sénégal)

S. E. M. Juan Manuel González de Linares Palou (Espagne)

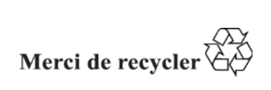
M. Yuriy Vitrenko (Ukraine)

S. E. M. Matthew Rycroft (Royaume-Uni)

S. E. M. David Pressman (États-Unis d'Amérique)

S. E. M. Elbio Rosselli (Uruguay)

M. Zael Alexis Fernández Rivera [Venezuela (République bolivarienne du)]





Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Amr Abdellatif **Aboulatta**

Annexe à la lettre datée du 17 mai 2016 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Mission du Conseil de sécurité dans la Corne de l'Afrique, 17-22 mai 2016

Mandat

Mogadiscio

1. Rappeler l'importance qu'attache le Conseil à la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité politique de la Somalie.

2. Souligner l'appui du Conseil au processus de paix et de réconciliation en Somalie, et en particulier son soutien à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS).

3. Recevoir des informations actualisées de la MANUSOM et du BANUS sur l'exécution de leurs mandats respectifs et sur les efforts de stabilisation dans les secteurs repris aux Chabab.

4. S'entretenir avec les hauts responsables de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les remercier. Recevoir des informations actualisées sur l'application de la résolution 2245 (2015) du Conseil, et donner suite au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à l'AMISOM, qui s'est tenu le 28 février 2016 à Djibouti. Recevoir des informations actualisées sur les progrès de la campagne militaire contre les Chabab menée par l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne. Recevoir des rapports d'étape sur l'action menée par l'AMISOM pour réduire le nombre de victimes civiles.

5. Souligner qu'il importe que l'Armée nationale somalienne et l'AMISOM poursuivent les opérations offensives contre les Chabab, agissent en bonne coordination et procèdent aux améliorations demandées par le Conseil dans sa résolution 2232 (2015), dans le plein respect du droit international applicable.

6. Recevoir une mise à jour du Gouvernement somalien pour savoir s'il satisfait aux prescriptions de la résolution 2244 (2015) du Conseil en vue de la levée partielle de l'embargo sur les armes.

7. Réaffirmer au Gouvernement somalien l'espoir du Conseil de voir des élections se tenir en août 2016 et le pays s'acheminer réellement vers des élections universelles en 2020. Lui rappeler la nécessité urgente d'achever la formation de l'État fédéral et la révision de la Constitution.

8. Réaffirmer le rôle important joué par les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Obtenir des informations actualisées sur les effets des mesures prises par le Gouvernement somalien pour promouvoir une meilleure représentation des femmes dans toutes les instances de prise de décisions dans les institutions somaliennes, et saluer l'engagement pris par le Gouvernement de réserver aux femmes 30 % des sièges des Chambres haute et basse de l'assemblée.

9. Recevoir des informations sur les actes de violence sexuelle persistants en Somalie. Insister sur le fait que le Conseil appuie le plan d'action du Gouvernement somalien visant à mettre fin à la violence sexuelle et le plan de mise en œuvre du communiqué conjoint du Gouvernement somalien et de l'ONU sur la prévention des violences sexuelles et obtenir des informations actualisées à ce sujet. Recevoir une mise à jour des activités menées par l'ONU pour aider à prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste, notamment par le renforcement des secteurs de la justice et de la sécurité.

10. Dresser le bilan des progrès accomplis dans l'application intégrale du plan d'action du Gouvernement somalien destiné à faire cesser et prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les Forces armées nationales somaliennes et du plan d'action visant à mettre un terme aux meurtres et aux mutilations d'enfants, tous deux signés en 2012.

11. Acquérir une meilleure connaissance de certains des problèmes entravant la fourniture de l'aide humanitaire et des moyens qui aideraient la communauté internationale à prêter assistance.

12. Insister sur le soutien résolu du Conseil de sécurité au renforcement de la paix et de la stabilité en Somalie et à tous les acteurs travaillant sur le terrain à cette fin.

Nairobi

1. S'entretenir avec le Gouvernement kényan de questions d'intérêt régional, notamment l'AMISOM et les réfugiés.

2. Se concerter avec les entités des Nations Unies sur les besoins humanitaires en Somalie; les effets d'El Niño en Somalie et dans la région; les activités visant à faire face à la sécheresse au Puntland et au Somaliland; et la situation des réfugiés et des déplacés.

3. Examiner la situation actuelle et le risque que des actes de terrorisme soient commis par les Chabab au Kenya.

Ordre du jour des consultations tenues avec le Conseil de la Ligue des États arabes au Caire

Le Conseil de sécurité tiendra une consultation avec le Conseil de la Ligue des États arabes au niveau des représentants permanents sur les questions suivantes :

Somalie

- Échanger des vues sur les domaines de coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes en vue de l'appui aux efforts de paix et de réconciliation en Somalie.
- Recevoir des informations actualisées sur les plans d'action de la Ligue des États arabes visant à répondre aux besoins humanitaires de la Somalie ainsi que sur les domaines d'action existants.

Libye

- Échanger des vues sur les problèmes et les possibilités de paix et de réconciliation en Libye.
- Faire le bilan de l'action menée pour soutenir : a) les activités antiterroristes; b) les institutions de l'État, le renforcement des capacités, le relèvement et la revitalisation de l'économie.

Migrants, réfugiés et personnes déplacées

- Échanger des vues et des perspectives sur les problèmes d'insécurité résultant des mouvements massifs de réfugiés et de migrants en provenance de la région arabe.
- Échanger des vues et des perspectives sur la manière de s'attaquer aux causes profondes des migrations et sur les stratégies régionales visant à combattre le trafic de migrants et la traite des êtres humains.